

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'agrandissement du volume de la rétention existante de la Z.A.E. Wolser A et Z.A.E. Wolser B Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de Schroeder & Associés concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'agrandissement du volume de la rétention existante de la Z.A.E. Wolser A et Z.A.E. Wolser B Bettembourg a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 30 septembre 2026 Réf. EAU/AUT/26/0848 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 21 octobre 2026 et va jusqu'au 30 novembre 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, 20 octobre 2026

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

